

## République et canton de Genève

## **Commune de Cartigny**

Dans sa séance du 21 mai 2015, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

<u>Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte</u> <u>d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la</u> fortune et du bilan 2014

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité :

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de 3'051'203.51 F aux charges et de 3'055'927.50 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 4'723.99 F.
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de 62'035.67 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 62'035.67 F.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de 62'035.67 F par l'autofinancement à raison de 586'296.99 F au moyen de la somme de 581'573 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 4'723.99 F. L'excédent de financement s'élève à 524'261.32 F.
- 5. D'accepter l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 4'723.99 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.

## <u>Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les</u> moyens de les couvrir

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 pour un montant total de 333'375.28 F.
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par fortune nette.

Dernier jour du délai référendaire : 13 juillet 2015

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 1<sup>er</sup> juin 2015 La présidente: Sylvana Moget